



LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Chaque programme de garde d'enfants nouveaux arrivants (GENA) offert par un fournisseur de services (FS) est évalué une fois par année.

En avril de chaque année, le FS et l'agent d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) reçoivent un avis leur annonçant le lancement du processus d'évaluation. La date de l'évaluation est ensuite fixée. Les évaluations sont effectuées entre les mois de mai et de février.

L'évaluation a pour but de déterminer si le programme de GENA du FS est conforme aux Exigences relatives à la garde des enfants nouveaux arrivants. Si certaines exigences ne sont pas respectées, un Plan d'action est alors dressé.

Préparation

Au début d'avril, les agents d'IRCC et les FS reçoivent un courriel leur disant que le processus d'évaluation a commencé et que leur conseillère ou conseiller de CMAS communiquera avec eux en temps voulu.

- La conseillère ou le conseiller de CMAS travaille en collaboration avec IRCC et le FS pour identifier le type de services offerts et, à partir de ces renseignements, fixe avec IRCC et le FS la ou les dates de l'évaluation.
- Dix (10) jours avant l'évaluation, le FS et IRCC reçoivent la confirmation de la date de l'évaluation. Le FS reçoit également de l'information sur les documents qu'il doit avoir à portée de la main au moment de l'évaluation.

La visite d'évaluation

- La conseillère ou le conseiller de CMAS effectue l'évaluation. Cette personne rencontre ensuite l'administrateur et le personnel du FS pour discuter des résultats de l'évaluation et pour dresser un Plan d'action si c'est nécessaire.
- Le FS reçoit une copie électronique de l'évaluation et du Plan d'action, s'il y a lieu.
- Une copie de la Liste de contrôle pour l'évaluation et du Plan d'action, s'il y a lieu, sont envoyées à l'agent d'IRCC.

Suivi

- Le FS soumet à la conseillère ou au conseiller de CMAS les documents nécessaires prouvant que le site a résolu tout problème de conformité aux Exigences dans le délai établi.
- Si un FS ne respecte pas le délai établi dans le Plan d'action, et s'il continue de ne pas se conformer à une exigence, l'agent d'IRCC en est informé.
- Un rapport final de l'évaluation est envoyé à l'agent d'IRCC et au FS en mars pour préciser le statut du FS à la fin de l'année du contrat.